AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0110
FR0000121485-FS0044

17 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KERING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 janvier 2014, la société Harris Associates L.P.[1] (2 N. LaSalle Street, Suite 500, Chicago, IL 60602, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2014, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 6 326 756 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,53% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions KERING sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 126 220 961 actions représentant 179 371 689 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.